

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2014**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 20 février 2014 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS, M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUI (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, M. Jacques MARIOT, Mme Danièle POISSENOT, M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question 3, jusqu'à la question 16 incluse), M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN, M. Jean-François GIRARD, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Claude ROY (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'à la question 4 incluse), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER (à compter de la question 3), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER (à compter de la question 3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Mme Sylvie JEANNIN (à compter de la question 3), M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, M. Jean ROSSELOT, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à compter de la question 3), M. Jean-Marie GIRERD, Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, Mme Monique ROPERS (à compter de la question 3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question 4 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question 4 incluse).

Secrétaire : Mme Françoise FELLMANN.

Absents : M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Lahzar HAKKAR, M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question 2 incluse et à compter de la question 17), Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY (à compter de la question 4), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (à compter de la question 5), M. Jean-Jacques DEMONET (à compter de la question 5), Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Annie MENETRIER (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Sylvie JEANNIN (jusqu'à la question 2 incluse), M. Nicolas GUILLEMET, Mme Hayatte AKODAD, Mme Béatrice RONZI, Mme Zahira YASSIR COUVAL, Mme Sandrine VUILLAUME, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Monique ROPERS (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question 5), M. Philippe GONON (à compter de la question 5).

Procurations de vote : M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 2 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question 2 incluse et à compter de la question 17), Mme Joëlle SCHIRRER à M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Claude ROY à M. Michel LOYAT (à compter de la question 4), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question 5), M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (à compter de la question 5), M. Nicolas GUILLEMET à Mme Françoise PRESSE, Mme Hayatte AKODAD à Mme Jacqueline PANIER, Mme Béatrice RONZI à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Zahira YASSIR COUVAL à Mme Valérie HINCELIN, Mme Sandrine VUILLAUME à M. Nicolas BODIN, M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Jean-Marie GIRERD (à compter de la question 5), M. Philippe GONON à M. Jean ROSSELOT (à compter de la question 5).

* * * *

En préambule, M. le Maire a souhaité rendre un hommage à Bernard BILLOT, Directeur de la Direction Culture et Patrimoine, décédé il y a quelques jours, en ayant une pensée chaleureuse pour sa maman, pour Anita son épouse, ses enfants et pour ses frères.

L'Assemblée a observé une minute de silence.

M. le Maire a ensuite salué le travail de tous les élus, majorité et opposition confondues, et remercié sincèrement l'équipe avec qui il a eu l'honneur de travailler tout au long du mandat, mais aussi remercié les services pour la qualité de leur travail.

Il a ensuite salué M. Jean-Jacques DEMONET pour son retour au sein du Conseil Municipal après quelques ennuis de santé.

Puis il a informé les élus sur les dossiers traités par la Commission d'Indemnisation à l'Amiable du Tramway : 132 dossiers ont été indemnisés pour un montant total de 1 945 950 €.

Il a précisé que les commerçants obtiennent leur versement en moyenne 3 mois après le dépôt du dossier.

CONSEIL MUNICIPAL

0/1 - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce changement et de l'installation de Mme Sandrine VUILLAUME.

- 1. Exercices 2013 et 2014-** Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- 2. Mutualisation de services** - Création d'un service commun «Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs» (DGPE)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de création de services communs passée entre la Ville et le Grand Besançon le 13 février 2013, afin de rattacher la Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs (DGPE) au Grand Besançon en tant que service commun,

- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant n° 1.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

3. Orientations budgétaires 2014 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

En introduction, M. le Maire a précisé que le vote du budget 2014 se déroulera le 17 avril 2014, afin que la nouvelle équipe municipale élue, vote le premier budget du nouveau mandat.

M. le Maire a précisé qu'il souhaitait que le débat soit, tout comme le document présenté, factuel et non polémique.

Il a rappelé que l'action menée se décline en 11 politiques publiques qui couvrent l'ensemble du champ des interventions municipales.

Il a précisé que le budget de la Ville est de près de 300 M€ (reports et budgets annexes compris).

M. le Maire a décliné les deux grands objectifs de la Ville inscrits dans la durée :

- mettre l'investissement au cœur du projet municipal pour renforcer l'attractivité de Besançon et du Grand Besançon, développer la Ville et ses atouts,

- moderniser la gestion municipale en conservant rigueur et sérieux, qu'il s'agisse de la maîtrise des budgets, de la pression fiscale, de l'endettement, des dépenses et des recettes.

Cette stratégie budgétaire et financière repose sur deux piliers :

. maîtriser le recours à l'emprunt et diversifier les sources de financement de l'investissement, pour faire plus pour le renouvellement urbain, l'activité et l'emploi, en conservant des ratios prudentiels,

. conforter l'autofinancement en contrôlant et en serrant les dépenses pour tenir les engagements pris en matière de modération fiscale. Pour cela, la Ville est engagée dans des programmes pluriannuels de maîtrise de ses charges (ressources humaines, énergie par exemple) qui permettent de dégager des économies et d'absorber les désengagements récurrents des financeurs.

M. le Maire a ajouté que l'épargne brute aura toujours été supérieure à la limite des 20 M€/an sur le budget principal (près de 28 M€ en 2013) et que la capacité de désendettement aura toujours été inférieure au plafond de 8 ans (elle est estimée à 4,4 ans fin 2013).

La situation financière de la Ville est saine et a permis, les années précédentes et cette année encore, d'absorber les désengagements et les baisses de dotations de l'Etat.

Sur la période 2008-2012, les comparaisons donnent lieu aux constats suivants :

- La part des dépenses de fonctionnement par habitant est plutôt proche de la moyenne

- L'épargne brute (donc la solidité financière et l'autofinancement) est toujours supérieure à la moyenne.

- L'évolution des taux de fiscalité directe a été contenue et a été moins rapide que dans les autres grandes villes.

- L'investissement par habitant est supérieur à la moyenne.

- L'endettement est moins élevé.

M. BODIN a livré quelques éléments chiffrés et d'orientations sur le BP 2014. Il a précisé que, suite aux mesures inscrites en loi de finances 2014 et en loi de finances rectificative, les principales mesures à retenir pour les collectivités locales sont les suivantes :

- Une baisse de 1,5 Md€ des dotations en 2014 qui sera reconduite en 2015. Elle sera imputée sur la DGF des Collectivités au prorata de leurs recettes.
- La hausse de la TVA est répercutée avec la hausse du taux de récupération du FCTVA.
- La péréquation est confirmée : montée en charge du FNPIC, abondements de la DSU et de la DSR.
- Amorces de la révision des valeurs locatives.

Les estimations de la baisse totale des dotations de l'Etat pour la Ville en 2014 s'élèvent à 1,7 M€.

En 2014, comme en 2013, les taux communaux n'augmenteront pas pour la taxe d'habitation et les taxes foncières.

M. BODIN a précisé que le projet de BP 2014 est en baisse de près de 3,5 M€ par rapport au BP 2013, avec un emprunt nouveau qui devrait s'inscrire en deçà de 18 M€ au BP.

Les premiers résultats de l'exercice 2013 confirment que le budget est tenu. Les résultats sont positifs. La Ville suit le chemin qu'elle s'était fixé et les engagements pris lors des BP successifs sont respectés :

- Non augmentation des taux de fiscalité en 2013 comme en 2012.
 - Une série de projets livrés qui renouvellent et modernisent la Ville (plus de 53 M€ de dépenses d'équipement l'année précédente).
 - Le tout sans dérapage, ni de l'emprunt, ni des charges et des budgets. Les ratios estimés sont conformes aux prévisions et assis sur un effort constant de maîtrise des dépenses.
- Deux exemples : les dépenses de personnel permanent en 2013 auront évolué de seulement 0,6 % en 2013 et les crédits d'exploitation auront baissé en 2013, comme en 2012.

Un large débat a suivi cette présentation auquel ont participé M. LE MAIRE, M. BODIN, M. GIRERD, M. BONNET, Mme M. JEANNIN, M. GONON, M. ROSSELOT, M. MONNEUR, M. LOYAT, M. DEMONET, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. CYPRIANI, M. LIME et M. BONTEMPS.

4. Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

5. Cession par la Ville d'une action de la SAIEMB Logement au Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la cession d'une action du capital de la SAIEMB Logement au prix de 6,50 € au Grand Besançon,

- de valider les modifications du capital social et la répartition des administrateurs tels que décrits ci-dessous,

Actionnaires	Nb d'actions	Part dans le capital	Nombre de représentants au conseil d'administration
Ville de Besançon	203 158	51,36 %	5
CDC (+ ex-Icade)	177 364	44,84 %	1
Caisse d'Epargne	15 000	3,79 %	1
CAGB	1	-	1
Personnes physiques	3	-	2
Total	395 526	100 %	10

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes à intervenir.

M. LE MAIRE, M. LOYAT, Mme MENETRIER, Mme POISSENOT et Mme HINCELIN n'ont pas pris part au vote.

6. Espace Public Numérique de Planoise (EPN) - Régie de recettes - Demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse du régisseur titulaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentée par le mandataire suppléant de la régie de recettes de l'EPN de Planoise.

GARANTIE D'EMPRUNT

7. Habitat et Développement Local du Doubs - Aménagement de locaux à Saint-Ferjeux 28-30 rue du Caporal Peugeot à Besançon - Maintien de la garantie de la Ville à hauteur de 50 % - Renégociation des conditions financières du prêt d'un montant initial de 700 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le maintien de la garantie d'emprunt sollicitée par HDL pour le prêt renégocié,

- d'autoriser M. le Maire ou la Première Adjointe à signer l'avenant à la convention avec HDL et tout document à intervenir dans ce cadre.

Mme HINCELIN et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

8. Astreinte des cadres municipaux au profit du Grand Besançon - Renouvellement de la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur ce projet d'organisation d'une astreinte au profit du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer la convention à intervenir avec le Grand Besançon.

9. Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Evaluation du montant de la participation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le principe de participation de la Ville de Besançon au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel,
- de choisir le risque «prévoyance» sur lequel portera la participation,
- d'opter pour la procédure d'une convention de participation avec mise en concurrence,
- de se prononcer favorablement sur la fourchette indicative du montant consacré à cette participation, soit entre 80 000 € et 110 000 €,
- de se prononcer favorablement sur la convention de groupement entre la CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS,
- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer cette convention.

10. Personnel communal - Renouvellement de l'emploi de Responsable du Pôle numérique au sein de la Direction Communication

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de responsable du Pôle numérique à temps complet à la Direction de la Communication.

11. Personnel communal - Renouvellement de l'emploi de Conseiller Ingénieur en organisation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de Conseiller Ingénieur en organisation au sein du Pôle Ressources Humaines à temps complet.

12. Personnel communal - Renouvellement de l'emploi de Directeur de la Communication

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de Directeur de la Communication à temps complet.

13. Comité des Oeuvres Sociales - Attribution d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution de la subvention 2014 au COS, soit :

- 140 422 € en février au titre de l'acompte (25 % de la subvention 2013),
- 427 683 € en juin au titre du solde de la participation aux diverses activités et prestations,
- 203 776 € en septembre au titre des charges indirectes visées par les articles 5-1 et 5-2 de la convention, qui seront facturées au COS à l'identique le mois suivant.
- une somme versée en mai au titre notamment de la participation à la restauration du personnel municipal en fonction et au vu des justificatifs produits par le COS.

Mme SCHOELLER, Mme PANIER, Mme POISSENOT, Mme THIEBAUT, M. DUMONT, Mme M. JEANNIN et Mme CRABBÉ-DIAWARA n'ont pas pris part au vote.

RELATIONS INTERNATIONALES

14. Side by Side - Collaboration franco-suisse entre musiques actuelles et orchestres symphoniques - Partenariat entre la Ville de Besançon et La Rodia

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de verser une subvention de 5 000 € à La Rodia pour son projet de création musicale franco-suisse, en partenariat avec l'Ensemble Symphonique Neuchâtel,
- d'accorder une aide logistique au titre de la participation aux frais de mobilité entre Besançon et Neuchâtel des publics, des participants et d'accueil des intervenants aux ateliers artistiques à Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toute convention à intervenir avec La Rodia et matérialisant cette collaboration.

CULTURE

15. Festival International de musique de Besançon Franche-Comté - Versement d'une avance sur la subvention 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une avance sur la subvention 2014 d'un montant de 105 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à ce versement avec l'Association Festival International de Musique de Franche-Comté.

M. DAHOUI et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

16. Convention de partenariat relative à la mise en valeur d'un fonds de manuscrits de la Bibliothèque Municipale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le partenariat avec l'Université et l'IRHT,
- d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention.

17. Dénomination d'un espace public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la proposition de dénomination «Esplanade Jean Charbonnier» de l'esplanade située devant le Centre Nelson Mandela.

TOURISME

18. Homologation des tarifs 2014 du Camping de Besançon-Chalezeule

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'homologuer les tarifs 2014 du Camping de Besançon-Chalezeule.

M. GIRARD n'a pas pris part au vote.

19. Subventions pour Congrès - 1^{ère} répartition au titre de l'année 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les attributions de subventions suivantes, pour un montant total de 23 500 € :

- 1 500 € à l'Association Franche-Comté Québec
- 4 000 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire
- 8 500 € à l'Union Nationale des Combattants Départementale du Doubs
- 1 000 € à l'AROEVEN
- 6 500 € au Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations (CREAI) de Bourgogne, délégation Franche-Comté
- 2 000 € à l'Université de Franche-Comté (UMR Chrono-Environnement CNRS 6249).

20. Casino Municipal - Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la nouvelle rédaction de l'article 7 et sur l'avenant n° 2 proposé,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le document à intervenir.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

21. Tour de la Pelote - Lancement des études pour les travaux de restauration suite à l'incendie du 11 décembre 2013 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'opération, le montant et l'échéancier prévisionnels,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

VIE DES QUARTIERS

22. Aides aux initiatives et talents des jeunes - Bilan des actions de l'année 2013 - Prévisions et règlement pour l'année 2014 - Signature de conventions et d'avenants et partenariats «CLAP Energie Jeune» - Comité Local d'Aide aux Projets «A Tire d'AILE» - Aide individuelle aux Loisirs par l'Echange

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le règlement du dispositif CLAP Energie Jeune (Comité local d'Aides aux Projets des jeunes) pour l'année 2014 et le plan de financement prévisionnel,
- d'adopter le règlement du dispositif A Tire d'AILE pour l'année 2014 et le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2014, les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions et avenants feront l'objet d'un rendu compte annuel au Conseil Municipal de janvier ou février 2014.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

MAITRISE DE L'ENERGIE

23. Convention Européenne des Maires - Plan Climat Energie Territorial - Modification de l'année de référence des indicateurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de retenir l'année 2008 comme année de référence sur les engagements liés à la convention,
- de valider l'utilisation de l'observatoire OPTTEER pour assurer le suivi des indicateurs liés à la convention des Maires.

24. Achat de fournitures de gaz naturel - Convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le recours à l'UGAP pour l'achat de Gaz Naturel,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec l'UGAP.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

FORETS - ESPACES VERTS

25. Jardins familiaux - Mise à disposition de nouveaux jardins et prorogation de la convention au profit de l'Association des Jardins et Vergers familiaux de Besançon et environs - Signature d'un avenant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention avec l'Association des Jardins et Vergers familiaux de Besançon et environs, concernant la mise à disposition de nouvelles parcelles de jardins et prorogant de deux années le terme de la convention.

Mme PRESSE et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

26. Ceinture verte du Centre ancien de Besançon - Refuge LPO - Prorogation de la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de proroger de 2 ans la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux, portant la durée de l'agrément Refuge LPO de 3 ans à 5 ans,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention en cours.

27. Forêts communales - Convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales - Avenant relatif à la gestion des enclos animaliers et prorogation de la convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de proroger d'une année le terme de la convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales, et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant correspondant.

EAU ET ASSAINISSEMENT

28. Eau - Assainissement - Conventions avec diverses collectivités

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention relative à l'astreinte Eau entre la Ville de Besançon et Boussières,

- d'approuver les termes de la convention relative à l'Assainissement entre la Ville de Besançon et Montfaucon,

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative à l'Assainissement entre la Ville de Besançon et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

URBANISME

29. Centre Commercial Cassin - Modification des modalités de cession définies par la délibération du 4 juillet 2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte de la modification des modalités de cession du Centre Commercial Cassin définies initialement par la délibération du 4 juillet 2013,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à la remise des biens par le concessionnaire à la Ville après résiliation de la concession,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente du Centre Commercial Cassin à Aktya ou à la société *ad hoc* à laquelle elle pourrait se substituer, selon les modalités initialement définies par la délibération du 4 juillet 2013.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

30. Pôle Gare Viotte - Protocole foncier relatif à la mobilisation des terrains ferroviaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider les principes et objectifs de la démarche partenariale établie par le protocole à intervenir entre la Ville et la SNCF,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le «protocole foncier relatif à la mobilisation des terrains ferroviaires sur le secteur de la gare de Besançon Viotte»,

- de désigner M. le Maire ou l'Adjoint en charge de l'Urbanisme pour représenter la Ville au Comité de Pilotage.

31. Aménagement du chemin des Montarmots - Convention avec Orange pour la mise en souterrain de réseaux aériens de communications électroniques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, avec Orange, les conventions particulières, option B, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques des tranches T 1 (sous maîtrise d'ouvrage Ville) et T 2 (sous maîtrise d'ouvrage sedD) du Chemin des Montarmots à Besançon.

32. Cession d'un délaissé de voirie à la SCI Diderot, 22 Boulevard Diderot

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

33. Ilot Pompiers - Délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de déléguer le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier du Doubs sur le périmètre défini,

- d'autoriser M. le Maire à donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par l'EPF du Doubs, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'Urbanisme.

34. Echange foncier avec M. et Mme DAVIER Yves, 22 boulevard Diderot

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cet échange,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

35. Acquisition aux Consorts RIGOULET - Elargissement de voirie chemin du Sanatorium

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

36. Acquisition à l'indivision SEPOT - BARRE - Alignement 31 B, rue des Frères Chaffanjon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

37. Subventions à des associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 15 000 € à Musiques en Perspectives pour la préparation du Festival de Montfaucon

- 7 500 € à Juste Ici pour la préparation du Festival Bien Urbain.

38. Vie des Quartiers - Vie Associative - Subvention à l'association Solidarité Femmes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'Association Solidarité Femmes pour soutenir un projet de création d'un accueil de jour.

39. Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon - Première programmation 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014 et son plan de financement prévisionnel,

- de solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Grand Besançon, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen...),

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de cette première programmation 2014 du CUCS de Besançon.

M. LE MAIRE, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. GHEZALI, Mme MENETRIER, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme FELLMANN, M. DEVESA, M. BONTEMPS, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme POISSENOT et Mme M. JEANNIN n'ont pas pris part au vote.

40. Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF du Doubs - Programmation et financement du Volet Enfance et Jeunesse 2014 - Première répartition de subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter la programmation du CEJ - Volet Jeunesse 2014 et les financements correspondants,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à :

. signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées,

. attribuer au titre du volet enfance, la subvention présentée ci-dessus à l'Antenne Petite Enfance,

. attribuer au titre du volet jeunesse, les subventions présentées pour la somme totale de 445 916,81 €,

. solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales.

M. LE MAIRE, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme FALCINELLA, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

41. Education - Subventions à diverses associations et à des classes de découverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- pour les séjours en classe découverte :

. Ecole élémentaire Dürer : 972 €

. Ecole élémentaire Dürer : 1 584 €

. Ecole élémentaire Brossolette : 1 500 €

. Ecole élémentaire La Viotte/Arènes : 400 €

. Ecole élémentaire de la Butte : 1 620 €

- pour les projets culturels :

. Ecole élémentaire Dürer : 350 €

. Association Les 35 Lez'arts / Ecoles élémentaires Brossolette et Jean Zay : 5 000 €.

42. Subventions à des associations sportives - Première répartition

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions et acomptes de subventions suivants :

- Programme Sport amateur

ASSOCIATIONS	Disciplines	Rappel 2013	Acompte 2014
AERO CLUB DE BESANÇON LA VEZE	Aéronautisme	318	159
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	2 697	1 349
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE-COMTE	Roller Skate	965	483
AMICALE CLUB BOULISTE	Boule Lyonnaise	627	314
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	3 629	1 815
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme	210	105
ANB	Natation	8 576	4 288
AQUA SPORT	Plongée	330	165
ARC CLUB	Tir à l'Arc	672	<i>non retour</i>
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	504	252
ASEB	Roller Skate	504	252
ASEP	Omnisports	210	105
ASGB	Patinage Artistique	1 705	<i>arrêt d'activité</i>
ASPTT	Omnisports	13 115	6 558
ASQP	Football	3 356	1 178
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	141	0 <i>Inf. 75 €</i>
ATSCAB	Bowling	1 868	934
BAD IN TOWN	Badminton	285	143
BALISE 25	Course d' Orientation	2 147	1 074
BASE BALL CLUB	Base Ball	851	426
BESANÇON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	1 042	521
BESANÇON BASKET CLUB	Basket	10 040	5 020
BESANÇON BISONS	Football américain	3 815	1 908
BESANÇON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	2 697	1 349
BESANÇON CURLING CLUB	Curling	615	308
BESANÇON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	219	110
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	4 042	2 021
BESANÇON ESPERANCE	Football	1 029	515

ASSOCIATIONS	Disciplines	Rappel 2013	Acompte 2014
BESANÇON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	6 320	3 160
BESANÇON RACING CLUB	Omnisports	2 726	1 363
BESANÇON RING ATHLETIC	Boxe	1 661	831
BESANÇON TENNIS CLUB	Tennis	5 166	2 583
BESANÇON TRIATHLON	Triathlon	3 650	1 825
BESANÇON VOL LIBRE	Parapente	228	114
BMX BESANÇON	Cyclisme BMX	3 293	1 647
BOUSBOTTE (La)	Omnisports	3 971	1 986
BREGILLE (ASCC)	Handisport	971	486
BUC Escrime	Escrime	1 910	955
BUC Plongée	Plongée	498	249
BUC Tennis	Tennis	921	461
BUDO CLUB	Judo	168	84
BVB	Volley	4 187	2 094
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	1 648	824
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports	1 080	540
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	5 244	2 622
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	14 117	7 059
CLUB AERONAUTIQUE COMTOIS	Aéronautisme	81	<i>non retour</i>
CLUB ALPIN FRANÇAIS	Montagne randonnée	1 612	806
CLUB UNIHOCKEY BESANÇON	Floorball	1 212	606
CPB	Lutte	8 884	4 442
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	842	421
DOJO FRANC-COMTOIS	Omnisports	7 174	3 587
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	5 691	2 846
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	2 557	1 279
EMTM	Tennis de Table	498	<i>non retour</i>
ENTRE-TEMPS	Escalade	2 017	1 009
ETOILE SPORTIVE SAINT-FERJEUX	Omnisports	2 192	1 096
ETRIER BISONTIN	Equitation	1 110	555
FANNY CLUB COMTOIS	Pétanque	159	<i>non retour</i>
FOOT ET LOISIRS CLAIRS-SOLEILS	Football	3 119	1 060
FRANCAISE (La)	Haltérophilie	2 290	1 145
FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	4 512	2 256
GOLF CLUB BESANÇON	Golf	1 594	797
GONOJUKAN	Aikibudo	390	195
HAND SPORT MAHORAIS	Handball	84	0 <i>Inf. 75 €</i>
IKS	Karaté	2 896	1 448
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	2 996	1 498
JEUNES TURCS BESANÇON	Football	966	483

ASSOCIATIONS	Disciplines	Rappel 2013	Acompte 2014
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	1 774	887
KOOKABURRA BOOMERANG	Boomerang	346	173
LA MEDUSE	Plongée	438	219
MONTRAPON (ASC)	Football	2 371	<i>non retour</i>
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	14 103	7 052
ORCHAMPS PALENTE AS	Football	1 744	872
ORIENTATION TEAM BESANÇON	Course d'Orientation	1 544	772
PALENTE ORCHAMPS HB	Handball	11 853	5 927
PASSION SYNCHRO BESANÇON	Natation	237	<i>non retour</i>
PETANQUE FRANC-COMTOISE	Pétanque	453	227
PKA	Karaté	1 763	882
PLANOISE SAINT-FERJEUX	Football	8 294	4 147
PRES DE VAUX (US)	Football	4 695	2 348
PSB	Aïkibudo	87	0 <i>Inf. 75 €</i>
PSB	Football	13 886	6 943
PSB	Tennis de Table	2 487	1 244
PSB JUDO	Judo	1 951	976
RACING BESANÇON	Football	13 332	6 666
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANÇON	Multisports	807	404
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	1 694	847
SAINT-CLAUDE (La)	Gymnastique	7 449	3 725
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	1 140	570
SHOTOKAN (Le)	Karaté	126	0 <i>Inf. 75 €</i>
SNB	Omnisports	5 599	2 800
SNOOKER CLUB	Billard	87	0 <i>Inf. 75 €</i>
SOCIETE DE TIR DE BESANÇON	Tir	2 638	1 319
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	2 649	1 325
TAEKWONDO STK	Taekwondo	54	0 <i>Inf. 75 €</i>
TENNIS DU GRAND BESANÇON	Tennis	4 287	2 144
VELOTTE (ASC)	Football	4 686	2 343
VOLANT BISONTIN	Badminton	2 162	1 081
VOX ALBANIA	Football	63	0 <i>Inf. 75 €</i>
	TOTAL	291 643	141 657

FORFAITS		Rappel 2013	Subvention 2014
CRSU	Scolaire et universitaire	4 000	4 000
UNSS	Scolaire	4 000	4 000
USEP	Scolaire	6 000	6 000
OMS	Multisports	1 000	1 000
Total forfaits		15 000	15 000

- Groupement Employeur Profession Sport 25
Dispositif «éducateurs football quartier»

1 000 €

- Programme «Animations sportives»

Fonds d'aide aux clubs de quartier

Structures	Intitulé	Rappel 2013	Proposition
ASOP	Soutien à l'école de Football	1 600 €	1 600 €
SAUVEGARDE KARATE	Ecole de Karaté et échanges culturels	1 000 €	1 000 €
PLANOISE SAINT-FERJEUX	Structuration école Football	1 500 €	1 500 €
ASQP	Soutien à l'école de Football	1 000 €	1 000 €
ASPTT	Intégration par le sport	1 000 €	1 000 €
ASC MONTRAPON	Soutien à l'école de football	1 000 €	1 000 €
PSB JUDO	Judo	1 000 €	1 000 €
IKS	Ecole de Karaté	1 000 €	1 000 €
AFL CLAIRS-SOLEILS	Ecole de football féminin	1 500 €	1 500 €
SC CLEMENCEAU	Ecole de football de quartier	900 €	1 000 €
SATELLITE	Savate Boxe Française	800 €	1 000 €
ASPOHB	Tournoi des Ecoles	1 000 €	1 000 €
ASS. OLOF PALME	Football - Nouveau projet	0 €	1 000 €
AS FONTAINE ECU	Activité football	1000 €	1 000 €
PKA	Citoyenneté par les arts martiaux	1 000 €	1 000 €
HANDBALL SPORT MAHORAIS	Ecole de Handball - Nouveau projet	0 €	400 €

- «Place au Sport»

Actions d'éducation et d'insertion par le sport : aides aux projets spécifiques portés par les clubs sportifs.

Structure	Intitulé	Rappel 2013	Proposition
PSB JUDO	Judo Féminin - Nouveau projet	0 €	800 €
RACING FOOTBALL	Place au Foot	1 500 €	1 500 €
SC CLEMENCEAU	Football dans les quartiers	0 €	1 000 €
LIGUE TENNIS	Tennis dans les quartiers	1 500 €	1 500 €
BBC	Basket pour tous - Nouveau projet	0 €	1 500 €
CPB	Lutte citoyenne et éducative	1 500 €	2 150 €
MJC CLAIRS-SOLEILS	Le sport au service du projet de quartier	1 000 €	1 000 €
BBC	Street Tour	3 000 €	3 000 €
ESBM	Ton quartier s'handball	1 000 €	1 000 €
SC CLEMENCEAU	Football féminin	0 €	1 000 €
PS 25	Défi'Illes sportives	1 000 €	1 000 €
PS 25	Stages sportifs	0 €	500 €
DOJO FC	100 Emplois, 100 Ceintures noires	1 000 €	1 000 €

- Programme «Gestion des équipements sportifs»

Attribution de subventions à des clubs qui utilisent leurs propres locaux ou assument des charges particulières d'équipements :

Clubs	Locaux	Rappel 2013	Subvention 2014
Besançon Tennis Club	Bâtiments et tennis rue de Trépillot	8 000 €	8 000 €
Besançon Racing Club Omnisports	Bâtiments rue Delaune	6 000 €	6 000 €
Centre Omnisports Pierre Croppet	Locaux route de Gray	24 500 €	24 500 €
Dojo Franc-Comtois	Dojo rue des Chalets	2 000 €	2 000 €
La Saint-Claude	Salle gymnastique St-Claude	1 200 €	1 200 €
Satellite	Salle boxe rue de Cologne	300 €	300 €
SNB	Piscine et locaux Port Joint	21 500 €	21 500 €
US Prés de Vaux	Prise en charge traçage	300 €	300 €
AS Velotte	Entretien vestiaires et traçage	2 000 €	2 000 €
Entretemps	Local rue Einstein	6 000 €	6 000 €

M. LE MAIRE, M. BONTEMPS, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

MARCHES

43. Marchés - Autorisation de signature d'un avenant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant ci-après :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Direction Grands Travaux</p> <p>PRU Planoise - Parking Cassin - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'étanchéité et le réaménagement du parking sur dalle - Création d'un cheminement mode doux vers la station tram «Allende»</p> <p>Avenant n° 2 : établissement de la rémunération définitive du bureau d'études sur la base du montant définitif des travaux. Des prestations supplémentaires ayant été réalisées dans le cadre de l'exécution des travaux, le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre augmente aussi (taux de rémunération fixé à 5,70 % du montant total des travaux)</p>	<p style="text-align: center;">JDBE 25000 Besançon</p>	<p style="text-align: center;">30 780,00 € HT + Avenant n° 1 : 7 800,00 € HT</p>	<p style="text-align: center;">+ 4 712,65 € HT</p>	<p style="text-align: center;">/</p>

44. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs pour le lancement d'une étude visant à la rénovation des aires de lavage - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur ce projet ;
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commande pour cette étude établie entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs ;
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tous actes et documents en relation avec la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette étude.

45. Convention de groupement de commandes pour achats, prestations et maintenance dans le domaine de l'audiovisuel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS pour les achats, prestations et maintenance dans le domaine de l'audiovisuel,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

46. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution du groupement de commandes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

DIVERS

47. Convention de cession des droits d'auteur

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la cession de droits patrimoniaux de l'Almanach Barbizier par l'Association Folklore Comtois à la Ville de Besançon, et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention.

48. Affaires diverses - Questions orales -

Motion présentée par les groupes Parti Socialiste, Europe Ecologie Les Verts, Alternatifs, Parti Communiste et Société Civile

«Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient «harmonisées» en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels.

Avec cet accord, l'agrobusiness américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées «déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires». Cette libéralisation réglementaire ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays. Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. L'interdiction des OGM ne sera plus possible...

La Ville de Besançon serait impactée directement si ce traité était signé ; il sera alors en effet très compliqué d'imposer du 100 % de nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau, et la production d'énergie car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Les élus de la Ville de Besançon réunis en conseil municipal demandent au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :

- **La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes** relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.

- **L'ouverture d'un débat national** sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

- **L'arrêt des négociations** sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations».

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 élus ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a adopté la motion présentée par les groupes PS, EELV, PC, Alternatifs et Société Civile concernant le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis.

La séance est levée à 19 h 40.

Hôtel de Ville, le 24 février 2014
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 25 février 2014
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.